



# PAPREC 600 SAINT-TROPEZ 2025



La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du comité de réclamation, être inférieure à la disqualification.

### **Préambule : Prévention des violences et des incivilités**

Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents et accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants ou accompagnateurs. Un concurrent ou accompagnateur qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

### **ORGANISATION**

Le " PAPREC 600 Saint-Tropez " est organisé par la Société Nautique Saint-Tropez et la Société PAPREC avec le soutien de la Ville de Saint-Tropez.

### **1. REGLES**

1. 1 La régata est régie par :

- Les règles définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV).
- Les règles de l'IRC 2025 Championnat Méditerranée équipage et double.
- Les règles de la Class40 pour la Class40
- Les règles RSO catégorie 3 avec radeau de sauvetage et transpondeur AIS classe B sont obligatoires.
- L'utilisation d'un AIS personnel est fortement recommandée pour tous les bateaux, mais elle est obligatoire pour les classes en double.
- Partie B section II des règles du RIPAM lorsqu'elles remplacent les RCV du chapitre 2 du coucher au lever du soleil.

1.2 Seuls les documents énumérés ci-dessus, les notes et prescriptions écrites et signées par le Président du Comité de Course, le Directeur de Course et/ou le Président du Jury ont une valeur officielle.

L'Autorité Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent Avis de Course. Les modifications seront publiées sur le tableau d'affichage officiel.

1.3 En cas de conflit entre le texte français et le texte anglais, le texte français prévaudra.

### **2. TABLEAU OFFICIEL**

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription et sur le tableau officiel.

### **3. COMMUNICATION**

3.1 Le tableau d'affichage officiel sera à la SNST et disponible sur le site internet <https://www.snst.org>

3.2 [DP] Sauf en cas d'urgence, un bateau en course ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### **4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**

La régata est ouverte

4.1.1 aux bateaux IRC avec un TCC minimum de 0.940.

4.1.2 aux bateaux de la classe 40 conformes aux règles de classe

4.1.3 Imoca conformes aux règles de classe

4.1.4 D'autres classes peuvent être invitées.

4.2 Les bateaux doivent [s'inscrire en ligne](#)

4.3 La fiche complémentaire (équipage, double, solo) doit être envoyée à la SNST avant le 10 mai accompagnée de :

- Copie du certificat de jauge valide (pas de jaugeur sur place)
- Copie de l'attestation d'assurance du bateau en régata et au port (sauvetage et dommages à un tiers).
- L'autorisation du port de publicité si nécessaire.

4.4 Les équipiers français et étrangers licenciés à la FFVoile s'inscriront avec leur numéro de licence " COMPETITION ".

Une autorisation parentale et une attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif pour la régata est obligatoire pour les mineurs.

4.5 Les membres d'équipage étrangers qui n'ont pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur enregistrement

- une attestation d'assurance en responsabilité civile en cours de validité avec une couverture minimale de deux millions d'euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

4.6 L'organisateur se réserve le droit d'annuler la course si moins de 10 bateaux sont inscrits un mois avant le départ de l'épreuve.

## 5 FRAIS D'INSCRIPTION

5.1 Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre chronologique de leur réception.

Les droits à payer sont les suivants

- 300€ pour la catégorie « solo »
- 400€ pour la catégorie " Double
- 600€ pour la catégorie "Equipage" et multicoques -

5.2 Une caution de 600€, restituée après la course, sera demandée pour la balise de géolocalisation.

5.3 Les frais sont à payer par carte de crédit directement dans le bulletin d'inscription en ligne ou par virement

IBAN : FR7630003035620005000252190

BIC : SOGEFRPP

## 6. PUBLICITÉ

Les bateaux sont tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

## 7. PROGRAMME

7.1 [DP] Confirmation des inscriptions et des contrôles : Les 17 et 18 mai de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 lorsqu'ils se présentent au contrôle.

7.2 Soirée des équipages : 17 mai à 19h à la SNST

7.3 [DP] Briefing obligatoire pour les skippers : 18 mai à 16h00 à la SNST

7.4 Jours de course : 19 au 24 mai

7.5 Départ : Lundi 19 mai à 12h00

7.6 Heure d'arrivée : Samedi 24 mai à 18h00

7.7 Remise des prix : Samedi 24 mai à 18h30 à la SNST

## 8. CONTRÔLE DU MATÉRIEL

[DP] Les bateaux doivent être prêts pour les contrôles d'équipement les 17 et 18 mai.

**Les contrôles auront lieu dans le port de Saint-Tropez**

## 9. LE PARCOURS



Départ de Saint-Tropez, Bouches de Bonifacio, île de Giglio, île de Gorgona, île de Montecristo, passage de la Giraglia, arrivée à Saint-Tropez.

Les escales et les réparations éventuelles sont autorisées conformément à la RCV 45. Une procédure, décrite dans les IC permettra l'arrêt et le retour du bateau dans la course.

## 10. SYSTÈME DE PÉNALITÉS

10.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de telle sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Chaque pénalité effectuée sera déclarée à l'arrivée.

10.2 Si une réclamation exige que le bateau réclamé soit sorti pour être remesuré, elle doit être accompagnée d'un dépôt en espèces couvrant les coûts de grutage. Le comité organisateur déterminera le montant du dépôt en espèces.

## 11. CLASSEMENT

11.1 Le classement se fera en temps compensé selon la formule du temps sur temps, sauf pour les Class 40 et les Imoca, qui seront classés en temps réel s'il y a plus de 4 bateaux inscrits.

11.2 Une course est nécessaire pour valider l'épreuve.

## 12. PLACES AU PORT

Les bateaux auront un emplacement dans le port du 16 au 19 mai avant le départ et à leur retour jusqu'au 25 mai à midi.

## 13. PRIX

Un prix sera attribué aux trois premiers de chaque classe si plus de 4 bateaux sont inscrits : 3000€ au premier, 2000€ au deuxième et 1000€ au troisième.

Un prix sera attribué aux deux premiers de chaque classe si 4 bateaux sont inscrits : 2000€ au premier et 1000€ au second.

Un prix sera attribué au premier de chaque classe si 3 bateaux sont inscrits : 500€ au premier.

Les prix seront attribués si le bateau est représenté par au moins un membre de l'équipage.

Le trophée Lionel Péan sera attribué au plus jeune équipier toutes catégories confondues.

## 14- SÉCURITÉ

**14.1** Un téléphone IRIDIUM est recommandé, il est obligatoire pour la catégorie "solo".

**14.2** Deux numéros de téléphone GSM par bateau seront à communiquer à l'organisation.

Ces numéros peuvent être appelés lors du passage des portes obligatoires. L'autorité organisatrice peut également les utiliser pour transmettre des informations à tous les concurrents.

**14.3** Chaque bateau devra communiquer au moment de l'inscription le numéro de téléphone du correspondant à terre qui peut être appelé 24 heures sur 24.

**14.4** L'Autorité Organisatrice installera sur chaque bateau une balise de géolocalisation pour les médias et la sécurité de la course.

**14.5** [DP] Un transpondeur AIS doit rester en fonctionnement pendant toute la durée de la course.

**Ces procédures font partie de la sécurité mise en place par l'organisateur.**

## 15.PROTECTION DES DONNÉES

**15.1 Droit à l'image et à la présentation** : En participant à la compétition, le concurrent et son représentant légal autorisent l'OA, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gratuitement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des images statiques ou animées, des films ou des enregistrements TV, ainsi que d'autres reproductions de lui-même réalisées pendant la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

**15.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux acceptent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'OA à utiliser et conserver, à titre gratuit, ses données personnelles. Ces données pourront être publiées par la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile principalement, mais aussi ses sponsors peuvent utiliser ces données pour le développement de logiciels ou à des fins de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant transmis ses données personnelles à la FFVoile, peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire modifier, et, selon les cas, les faire supprimer, les limiter, ou s'y opposer, en envoyant un email à [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou un courrier au siège de la Fédération Française de Voile, en mentionnant que la demande est relative à des données personnelles.

## 16. RECONNAISSANCE DES RISQUES

Les RCV 3 mentionnent : "La responsabilité de la décision d'un bateau de participer à une course ou de continuer à courir n'incombe qu'à lui seul. "En participant à cet événement, chaque concurrent accepte et reconnaît le fait que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques spécifiques. Ces risques comprennent les vents forts et la mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs de manipulation du bateau, la mauvaise navigation des autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et l'augmentation du risque de blessure. Le risque de dommages matériels et/ou physiques est donc inhérent au sport de la voile.

## 17. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Société Nautique de Saint-Tropez

Club House du nouveau port

83990 Saint -Tropez

Tél. 04 94 97 30 54

Web : [www.snst.org](http://www.snst.org)

Courriel : [info@snst.org](mailto:info@snst.org)

Contact inscription SNST : Frédérique Fantino +33 494 979 033 mail : [regate@snst.org](mailto:regate@snst.org)

Contact direction de course : Georges Korhel +33 612 573 749 mail : [georges.korhel@gmail.com](mailto:georges.korhel@gmail.com)